

Qualijus vient de signer sa 1^{ère} convention avec la DGCCRF (2022-2025)

Créé en 1994 par les professionnels du secteur des jus de fruits et nectars, Qualijus, l'Institut professionnel pour la Qualité des Jus de fruits, est un organisme indépendant de surveillance et de contrôle des produits présents sur le marché français.

Une 1^{ère} convention entre Qualijus et la DGCCRF vient d'être signée par le président de Qualijus, Eric Bocquier et la directrice générale de la DGCCRF, Virginie Beaumeunier. Elle a été officiellement présentée lors de l'Assemblée générale de Qualijus et d'Unijus le 5 juillet 2022.

Par cette convention, Qualijus est conforté dans sa démarche d'auto-responsabilité de la filière pour et par les opérateurs du secteur. Cette reconnaissance de la DGCCRF vient légitimer plus de 25 ans d'activités, de sérieux et d'efforts.

Cette 1^{ère} convention concerne le champ historique de l'activité de Qualijus, à savoir l'authenticité.

Les actions de Qualijus sur cet axe visent à assurer la conformité des produits entrant dans le champ du décret n°2003-838 transposant la directive 2001/112/CE modifiée relative aux jus de fruits et nectars, en prélevant et en vérifiant la composition des jus & nectars vendus sur le marché français, et en accompagnant ses adhérents dans l'obtention des résultats imposés par la réglementation. Qualijus contrôle ainsi l'absence d'adultération via l'addition d'ingrédients exogènes (sucre, eau, acide organique, arômes, ...) et/ou d'autres jus de fruits (par exemple, du jus de mandarine dans du jus d'orange).

Les adhérents de Qualijus s'engagent à :

- respecter leurs engagements de moyens pris lors de leur adhésion à Qualijus.

Qualijus s'engage à :

- établir un contrôle annuel du marché avec la vérification de l'absence d'adultération ;
- accompagner les adhérents de Qualijus ;
- mettre en œuvre des moyens pour lever les non-conformités constatées lors de ses campagnes de contrôle ;
- à présenter un bilan annuel à la DGCCRF.

La DGCCRF s'engage à :

- prendre en compte la conformité des adhérents à la démarche Qualijus dans l'analyse de risque orientant les contrôles officiels ;
- procéder à des vérifications et y apporter les suites appropriées en cas de non-conformités en matière d'authenticité remontées par Qualijus.

Les procédures de contrôle de Qualijus ont démontré leur pertinence tout au long des années. Sur l'ensemble de ces activités de contrôle, plus de 1 000 prélèvements ont été analysés en composition en 2021 avec un taux de conformité de 97,2% sur tous les critères contrôlés.

Cette démarche validée par la DGCCRF constitue donc un facteur de réassurance pour toutes les parties prenantes du marché des jus de fruits, et notamment la grande distribution.

Eric Bocquier, président de Qualijus, précise : « Cette convention est une reconnaissance du bien-fondé de notre organisation et du sérieux de la profession pour apporter de la confiance et de la transparence aux consommateurs. Adhérer à Qualijus pour une société en 2022, c'est partager une ambition collective et mettre en commun des moyens, financiers et humains, pour l'amélioration continue de la conformité et de la qualité des produits de la filière. Cette convention va nous permettre de développer la visibilité de la démarche auprès de tous nos interlocuteurs dans la filière ».

Contact presse

Philippe Lacroix – placroix@unijus.org – 06 33 92 68 94

A propos de Qualijus

Créé en 1994 par les professionnels du secteur des jus de fruits et nectars, Qualijus, l'Institut pour la Qualité des Jus de Fruits, est un organisme indépendant de surveillance et de contrôle des produits présents sur le marché.

Qualijus est ouvert à tous les acteurs du secteur des jus & nectars impliqués dans une démarche de transparence et de qualité vis-à-vis du consommateur. Il réunit à ce jour 19 entreprises de l'amont à l'aval de la filière : importateurs, courtiers, producteurs-conditionneurs, conditionneurs, distributeurs, enseignes de distribution, etc.

Plus d'informations : www.qualijus.org

